



CLUB ATHLÉTIQUE FRIBOURG

Organisateur de la course nationale commémorative MORAT-FRIBOURG
Case postale 373, CH-1701 Fribourg
www.caf.ch

Email : info@caf.ch
www.morat-fribourg.ch



Bulletin d'adhésion

Le / La soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe : M / F (cocher ce qui convient)

Date de naissance : Langue :

(Nom) / Prénom de l'autorité parentale :

Adresse :

Email :

Téléphone privé : Natel :

No natel / Tél. prof. de l'autorité parentale :

Email de l'autorité parentale :

souhaite rejoindre le groupe :

**	Age	Cotisation	Cotis. réduite*	Licence
<input type="checkbox"/> Ecoliers D:	moins de 8 ans	80.-	50.-*	0.-**
<input type="checkbox"/> Ecoliers/ères A/B/C :	8-13 ans	120.-	80.-*	30.-**
<input type="checkbox"/> Cadet(te)s :	moins 18 ans	210.-	110.-*	100.-**
<input type="checkbox"/> Junior(e)s :	moins 20 ans	230.-	130.-*	115.-**
<input type="checkbox"/> Actifs/Actives :	dès 20 ans	260.-	150.-*	115.-**
<input type="checkbox"/> Coueurs populaire dames et hommes		150.- ***		
<input type="checkbox"/> Membres passifs		libre (min. 30.-)		

* Une cotisation réduite est perçue pour les admissions effectives après le 15 août de l'année en cours.

** Pour pouvoir pratiquer l'athlétisme sur piste, chaque athlète dès l'âge de 8 ans doit obligatoirement être en possession d'une licence nationale d'athlétisme (« Swiss Athletics Pass»). Les athlètes, respectivement leurs parents, veillent à commander leur licence dans les délais. Les responsables de section se tiennent à disposition en cas de problèmes/questions liés à la commande des licences.

*** Y compris l'inscription à 4 courses comptant pour la Coupe fribourgeoise / Groupe E Tour.

Païement de la cotisation

Le montant de la **cotisation** est à payer dans les 30 jours sur le **CCP 17-586-5** en faveur du Club Athlétique Fribourg, Case postale 373, 1700 Fribourg en n'oubliant pas d'ajouter la mention «Cotisation» ou « Demi-cotisation » + le nom de l'enfant dans la rubrique communications.

Une réduction de la cotisation annuelle (licence non comprise) est accordée aux familles dont plusieurs enfants pratiquent l'athlétisme dans les catégories juniors à poussins. L'enfant le plus âgé de la famille paie le plein tarif de sa catégorie, le 2^{ème} bénéficie d'une diminution de 25% de sa cotisation alors que les suivants obtiendront une réduction de 50% sur la cotisation de leur catégorie.

Une cotisation réduite est perçue pour les admissions effectives après le 15 août de l'année en cours.

Commande et paiement de la licence (Swiss Athletics Pass)

La licence « Swiss Athletics Pass»* est **obligatoire dès l'âge de 8 ans** et doit être présentée lors de chaque inscription à une compétition. Afin de faciliter le travail administratif du comité et des entraîneurs, il a été décidé de laisser la responsabilité de la commande des licences aux athlètes, respectivement à leurs parents. Cette commande est aisée et s'effectue via le site internet de Swiss-Athletics.

Un mode d'emploi simple est disponible sur le site du club (www.caf.ch), sous l'onglet « entraînements ».

Assurance

Les membres du CA Fribourg (CAF) ne sont pas au bénéfice d'une assurance accident spécifique. **Chaque membre est personnellement responsable / assuré.**

Engagement vis-à-vis du club

De par sa signature / par la signature de ses parents, l'intéressé(e) sollicite son admission en tant que membre du CA Fribourg (CAF) et s'engage à observer les statuts et règlements en vigueur. En compétitions et lors des cérémonies protocolaires, il porte la **tenue officielle du club** (maillot ou training du club).

Les écoliers sont tenus de disputer un nombre **minimum de 2 compétitions par saison** : une course/cross et un meeting. La pratique de 2 entraînements par semaine est vivement recommandée dès l'âge de 12 ans.

L'intéressé(e) s'engage notamment à **collaborer à l'organisation des manifestations** mises sur pied par le CA Fribourg (meetings d'athlétisme, Morat-Fribourg) en se mettant à disposition en compagnie de ses parents ou d'autres personnes bénévoles. La collaboration à l'organisation du Morat-Fribourg est obligatoire.

Adhésion / Démission

L'adhésion au CA Fribourg (CAF) et la participation aux compétitions officielles est effective dès paiement de la cotisation annuelle, du maillot du club et de la licence d'athlétisme (obligatoire dès l'âge de 7 ans), ceci pour autant que les effectifs des sections n'affichent pas complet.

Toute démission doit être effectuée par courrier postal / email à l'adresse indiquée ci-dessous. Si aucune démission écrite ne nous parvient avant l'assemblée générale annuelle, la cotisation pour l'année en cours est automatiquement due.

Lieu / Date : **Signature :**

Signature des parents :

(Pour les enfants/adolescents en dessous de 18 ans signature de l'autorité parentale indispensable).

Les pages 1+2 de ce formulaire sont à retourner dûment datées et signées à l'adresse suivante : Liliane Dill, Beau-Chemin 11, 1722 Bourguillon (info@caf.ch)

Les statuts du club ainsi que le formulaire d'adhésion sont disponibles sous forme électronique sur notre site www.caf.ch (onglet « le club » et onglet « entraînements »).

Coordonnées

(page complémentaire à remettre à votre entraîneur-responsable)

Merci de compléter cette page et de la retourner à : info@caf.ch.

Important : adresse email des parents et/ou de l'athlète obligatoire !

Le / La soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe : M / F (cocher ce qui convient)

Date de naissance : Langue :

(Nom) / Prénom de l'autorité parentale :

Adresse :

Email :

Téléphone privé : Natel :

No natel / Tél. prof. de l'autorité parentale :

Email de l'autorité parentale :

souhaite rejoindre le groupe (à remplir par le responsable) :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Ecoliers D | <input type="checkbox"/> Cadets/Juniors/Actifs |
| <input type="checkbox"/> Ecoliers C* | <input type="checkbox"/> Sprint |
| <input type="checkbox"/> Ecoliers B* | <input type="checkbox"/> Demi-fond |
| <input type="checkbox"/> Ecoliers A* | |

* Les moniteurs se réservent le droit d'intégrer certains enfants dans un autre groupe que celui désigné pour son âge en fonction des effectifs ou plus particulièrement des capacités et de la motivation de l'enfant.

- Groupe populaire dames et hommes

Date de la demande d'admission : _____